

Le 28 février 2013



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **LE CLUB DE PARIS ACCORDE UNE ANNULATION DE DETTE A L'UNION DES COMORES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES**

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et de l'Union des Comores se sont réunis le 28 février 2013 et ont convenu d'une annulation de dette suite à l'atteinte par l'Union des Comores du Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) le 20 décembre 2012.

Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de l'Union des Comores, les créanciers du Club de Paris réaliseront une annulation totale de 8,06 millions de dollars, remplissant ainsi tous leurs engagements dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée. Au total, l'effort réalisé par les créanciers du Club représente une annulation en valeur actuelle nette de 85,5% du stock de dette à la date d'entrée de l'Union des Comores dans l'initiative PPTTE renforcée.

Les créanciers ont salué l'engagement des autorités de l'Union des Comores à poursuivre leurs obligations de paiement et à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des pays créanciers non membres du Club de Paris et des créanciers commerciaux). Les créanciers du Club de Paris appellent les autres créanciers à fournir un effort comparable en faveur de l'Union des Comores.

Les créanciers du Club de Paris ont salué la détermination de l'Union des Comores à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable, dans un contexte économique international difficile.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au traitement de la dette de l'Union des Comores étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Japon ainsi que du FMI, de l'AID, de la Banque Africaine de Développement (BAD), de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et du Secrétariat de la CNUCED.

La délégation de l'Union des Comores était conduite par Monsieur Mohamed Ali Soilihi, Vice-Président en charge du Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement et du Commerce Extérieur chargé des Privatisations. La réunion était présidée par Monsieur Arnaud Buissé, Vice-Président du Club de Paris.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique de l'Union des Comores est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) approuvé en 2009.

2. La dette extérieure publique totale de l'Union des Comores était d'environ 274,9 millions de dollars en valeur nominale fin 2011 (source : rapports FMI et AID). A fin 2012, la dette extérieure publique de l'Union des Comores due aux créanciers du Club de Paris était d'environ 12,5 millions de dollars (source : Club de Paris).

3. Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.